

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1082 du 15 septembre 1945

n° 1082

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 septembre 1945

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro

30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

le nomme Mousse Djirieh. Issa Fourlaba, nomme est cadî du cercle d'Ali-Sabieh à ter du 1er septembre comp 1945. Il percevra à ce titre un rémunération nu usuelle de 500 francs.